

..... Votre inscription en 8 étapes

RÉGLEZ VOS FORMALITÉS D'INSCRIPTION AVANT VOTRE DÉPART EN VACANCES !

1 RETRAIT DU DOSSIER

A l'accueil du Lycée Liberté, ou l'imprimer à partir du site www.lycee-liberte.fr

NE PAS FAIRE DE DOUBLE INSCRIPTION AU CFPP.

2 POSTEZ VOTRE DOSSIER COMPLET

Réunir l'ensemble des pièces du tableau ci-dessous, et postez à : Mme ESCOUTE, Lycée Liberté - 27 rue de la Liberté 93230 ROMAINVILLE

3 EXAMEN DE VOTRE CANDIDATURE

Par l'équipe pédagogique du Lycée Liberté.

4 SOUS 15 JOURS, CONVOCATION OU RÉPONSE DU LYCÉE

Après l'étude de votre candidature, vous recevez par courrier ou mail une convocation ou une réponse. Si vous êtes admissible et sans employeur vous devez prendre RV au 0143 56 15 51 afin de vous inscrire à l'atelier d'aide à la recherche d'employeur PDMA⁽¹⁾.

DÈS LE 18 MARS,
avant les épreuves du Bac et même si vous n'avez pas encore trouvé un employeur

5 POSTEZ VOTRE LETTRE D'EMBAUCHE AU CFPP

et une copie à Mme ESCOUTE au Lycée Liberté. Vérifiez avant l'envoi que toutes les rubriques de l'imprimé « lettre d'embauche » fourni par le Lycée sont complétées, recto et verso. Ajoutez si besoin votre relevé de notes du BAC..

6 ENVOI DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Lettre d'embauche et diplôme d'accès déclenchent l'envoi de votre dossier final à compléter avec votre employeur.

7 POSTEZ AU CFPP VOTRE CONTRAT SIGNÉ ET LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Vérifiez votre dossier avant l'envoi au CFPP. Seuls les dossiers complets seront traités.

8 VOUS RECEVEZ VOTRE EMPLOI DU TEMPS PAR MAIL. VOUS ÊTES INSCRIT !

Sur votre emploi du temps sont précisés: la date et l'heure de la rentrée, le nom de votre classe, les jours et horaires des cours.

(1) : PDMA : Passerelle Découverte des Métiers & de l'Apprentissage dont l'objectif est la signature du contrat d'apprentissage.

PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
FICHE DE PRÉINSCRIPTION	1 feuille complétée (téléchargeable sur www.lycee-liberte.fr , à la page BP Préparateur).
UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ	Recto-verso, en cours de validité. Si vous êtes de nationalité étrangère hors UE, copie recto-verso du titre de séjour vous autorisant à travailler (ou copie du récépissé de demande de carte de séjour). Temps plein exigé, y compris pour les personnes dont la nature du titre est « Etudiant-Elève » avec autorisation de travail à titre accessoire
VOTRE CV ACTUALISÉ	Non manuscrit.
VOTRE LETTRE DE MOTIVATION	Manuscrite et personnelle (pas de copier-coller).
UNE COPIE DU DIPLÔME D'ACCÈS	Permettant l'entrée en formation de BP (Baccalauréat, BEPCSS, DAEU, MC, BTA).
UNE COPIE DU RELEVÉ DE NOTES DE L'EXAMEN	Si vous passez l'examen cette année, nous adresser la copie du relevé de notes dès publication des résultats afin de déclencher l'envoi du dossier. Éventuellement dans l'attente du relevé de notes, une attestation de réussite à l'examen.
POUR UN DIPLÔME ÉTRANGER	Vous devez obtenir une autorisation ministérielle d'entrée en formation BP préparateur. Cette démarche n'est possible qu'après validation de votre préinscription. Si nous vous déclarons admissible, la procédure vous sera transmise avec notre courrier de validation.
COPIE DE TOUS LES BULLETINS SCOLAIRES DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (NE PAS FOURNIR SI DATE DU BAC > 5 ANS)	Avec appréciations des enseignants obligatoires. En fonction de la date d'envoi de votre dossier, si vous êtes encore scolarisé : complétez-le en nous expédiant ultérieurement les derniers bulletins manquants.
UN CERTIFICAT DE SCOLARITÉ	Si vous êtes encore scolarisé et/ou en attente de passer le Bac.
UNE ENVELOPPE RETOUR	160x229, affranchie pour 50g et libellée à vos nom et adresse.
UNE LETTRE D'EMBAUCHE SI VOUS AVEZ DÉJÀ TROUVÉ VOTRE EMPLOYEUR	Elle doit préciser la date d'entrée dans l'entreprise. <u>Cette pièce n'est pas obligatoire pour la préinscription.</u>
SI VOUS ÊTES DÉJÀ SALARIÉ D'UNE PHARMACIE, UNE COPIE DE VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL	Ajoutez l'accord écrit de votre employeur pour suivre la formation.

FERMETURE DU LYCÉE LIBERTÉ DU 27 AVRIL AU 5 MAI ET DU 12 JUILLET AU 26 AOÛT

RENTRÉE LE JEUDI 29 AOÛT

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA PHARMACIE PARIS ILE-DE-FRANCE

BREVET PRO
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

RENTRÉE
2019

Formation en
ALTERNANCE

PROFIL - MOTIVATION ET POTENTIELS :

VOUS ÊTES CAPABLE...

- de vous exprimer clairement
- d'observer, d'écouter
- de curiosité
- d'accepter la hiérarchie
- de vous adapter à tous les interlocuteurs
- de respecter les consignes
- d'accorder de l'importance à l'hygiène, à la tenue
- d'accorder de l'importance à l'assiduité, à la ponctualité

VOUS POSSÉDEZ...

- le goût du contact, l'envie de communiquer, d'être en relation avec les gens
- le sens du service
- le goût de l'ordre, de la rigueur, de l'exactitude
- l'envie d'apprendre

VOUS AVEZ UN INTÉRÊT POUR...

- la formation
- le domaine de la santé
- les médicaments
- la vente

CETTE FORMATION EST FAITE POUR VOUS...

En effet le préparateur doit être capable de seconder totalement le pharmacien dans toutes ses tâches, tant à la dispensation qu'à la préparation ou au niveau du travail administratif, mais sans jamais se substituer à lui et sous son contrôle.

C'est à ces conditions que le préparateur, acteur de la santé publique, sera reconnu comme un véritable professionnel de la santé, ce qui lui permettra de s'épanouir professionnellement et socialement.

* la responsabilité pénale du préparateur est réelle et incontestable puisqu'elle concerne ses propres actes. Il est donc engagé personnellement s'il est l'auteur de la faute.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être titulaire d'un BAC ou d'un BEP Carrières Sanitaires et Sociales ou d'un DAEU.
- Pour les diplômes étrangers voir page 4.
- Avoir signé un contrat d'alternance avec un employeur

DURÉE ET LIEUX DE LA FORMATION :

- 24 mois en pharmacie d'officine (de ville) ou hospitalière.



27 à 39, rue de la Liberté - 93230 Romainville · Tél : 01 41 83 24 90 · Fax : 01 48 45 93 13
Site web : www.lycee-liberte.fr



Brevet professionnel préparateur en pharmacie

MÉTIER ET POURSUITE D'ÉTUDES

LE MÉTIER DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

- Vérification de la conformité et délivrance des ordonnances
- Préparations de médicaments
- Vente de produits de parapharmacie et d'hygiène
- Conseil, prévention, information aux patients
- Gestion des stocks
- Aménagement de l'espace de vente
- Tâches administratives...

Toutes les tâches sont accomplies dans le respect du secret professionnel.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Préparateur hospitalier
- Spécialisations (Formation Continue) : Orthopédie, Nutrition, Phytothérapie, Maintien à Domicile...
- CQP de Dermo-Cosmétique Pharmaceutique
- Délégué pharmaceutique, visiteur médical...
- Technicien supérieur en pharmacie et cosmétique industrielles

FORMATION

CONTENU

- Anatomie-physiologie, Pathologie
- Pharmacologie, Toxicologie, Pharmacognosie
- Homéopathie, Phytothérapie
- Travaux pratiques et reconnaissances
- Pharmacie galénique
- Dispositifs médicaux
- Chimie, Biochimie, Microbiologie, Immunologie
- Botanique
- Législation et gestion professionnelles
- Remédiation.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Hebdomadaire : - en **contrat d'apprentissage**, 12h en centre de formation et 23h en entreprise (875h de cours).
Pendant les périodes de fermeture du Centre, travail à temps plein en entreprise (35h).

EXAMEN

La formation est sanctionnée par un diplôme d'état - le Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie. Le candidat à ce BP doit obligatoirement justifier, à la date à laquelle il se présente à l'examen dans son ensemble, de 24 mois d'activité professionnelle et de 800h de cours réellement suivies.

PÉDAGOGIE

LE C.F.P.P. APPLIQUE UN ENSEIGNEMENT par objectifs pédagogiques conforme au référentiel, tout en tenant compte des évolutions dans le domaine professionnel.

SUIVI PÉDAGOGIQUE : le contrôle permanent des connaissances, les examens blancs et un bilan de rentrée en seconde année.

QUATRE OUTILS SONT À LA DISPOSITION DES JEUNES ET DES ENTREPRISES :

- **Livret de liaison** : remis à l'étudiant lors de son entrée au centre, il sert à la correspondance entre l'entreprise et le Centre de Formation.
- **Livret du tuteur** : destiné au tuteur en entreprise, c'est un outil d'aide au parcours de formation du jeune en situation professionnelle ; il permet d'organiser la progression et de valider ses acquis.
- **Suivi Internet** : notre site est accessible aux tuteurs en entreprise et aux étudiants. Ils peuvent consulter notes, absences, comptes rendus de visites, progressions

pédagogiques et pratiquer des évaluations d'acquis professionnels.
• **Wiki** : espace collaboratif entre étudiants et formateurs. Programme fondé sur un principe d'échanges de cours et d'exercices.



STATUT ET SALAIRE

STATUT

En alternance, on perd son statut de lycéen ou d'étudiant et on devient salarié «étudiant des métiers» soumis au Code du Travail. On signe un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée de type particulier.
· Jusqu'à 29 ans : contrat d'apprentissage (avec une période d'essai de 45 jours de travail en entreprise au début du contrat, hors cours).

SALAIRE - (Cette grille provisoire est donnée à titre indicatif et ne concerne que la pharmacie d'officine (de ville). Elle peut évoluer d'ici à la signature du contrat. Pour les salaires versés à l'alternant en établissement hospitalier se référer à leur grille.)

Les rémunérations sont fixées par la convention collective dont dépend l'entreprise. En alternance le temps passé au Centre de formation fait partie du temps de travail, la rémunération est donc calculée sur la base de 35 heures hebdomadaires. Toute absence au CFA ou en entreprise doit être justifiée par un arrêt de travail. Pour les salaires en apprentissage voir aussi : www.alternance.emploi.gouv.fr :

NIVEAU DE FORMATION	16 À 25 ANS		25 ANS ET +	
BEP SANITAIRE & SOCIAL	1ÈRE ANNÉE 55 % COEF.145	836,67 €	1ÈRE ET 2ÈME ANNÉE AU MOINS LE SMIC OU 85% DU SMC SI + FAVORABLE	1521,22€
	2ÈME ANNÉE 65 % COEF.155	988,79€		
BAC OU TOUT AUTRE DIPLOME PERMETTANT DE S'INSCRIRE EN 1ÈRE ANNÉE DES ÉTUDES DE PHARMACIE OU BAC ÉTRANGER + AUTORISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUC. NLE	1ÈRE ANNÉE 56 % COEF.150	851,88€	1ÈRE ET 2ÈME ANNÉE AU MOINS LE SMIC OU 85% DU SMC SI + FAVORABLE	1521,22€
	2ÈME ANNÉE 67 % COEF.160	1019,22€		

LES AIDES EN VIGUEUR AU 01/01/2019 - Vérifiez les mises à jour éventuelles sur www.alternance.emploi.gouv.fr, www.iledefrance.fr et www.pole-emploi

● POUR L'ÉTUDIANT DES MÉTIERS :

En apprentissage :

- Aide financière de la Région Ile de France d'au minimum de 320€ au cours de la 1ère année d'apprentissage.
- Exonération de charges salariales et de l'impôt sur le revenu
- Aide au financement du permis de conduire à hauteur de 500 €
- Réductions tarifaires avec la carte d'apprenti étudiant des métiers
- Transports en commun : accès au forfait imagine R

● POUR L'EMPLOYEUR :

Vous pouvez télécharger le tableau des aides aux employeurs sur notre site internet www.cfpp.org rubrique **Nos Formations** ou l'obtenir par mail sur simple demande à cfpp@cfpp.org

● ALTERNANCE ET HANDICAP : aides financières pour l'alternant et l'employeur sur www.agefiph.fr

Référent handicap au CFA :

- Mme SANCHEZ : 0143 56 33 61 - catherine.sanchez@cfpp.org